



Bureau communautaire
Mardi 12 Mars 2024
DECISION DE BUREAU

Nombre de membres du bureau : 11

Nombre de présents : 7

Nombre de votants : 7

Présents : M. Claude REVEL, M. Francis BARDEAU, M. Claude VALERO, Mme Isabelle SILHOL, M. Bernard COSTE, M. Olivier BRUN, M. Olivier BERNARDI.

Absents : Mme Marie PASSIEUX, M. Gérald VALENTINI, Mme Myriam GAIRAUD, M. Joseph RODRIGUEZ.

Rapporteur : M. Claude REVEL.

Demande de subventions – Pôle Prospectives Territoriales – Demande de financements concernant les études pré-opérationnelles pour la réalisation d'une ZAE à Paulhan

Monsieur REVEL rappelle que par délibération n°2020.09.29.12 en date du 29 septembre 2020, le Conseil communautaire a approuvé une délégation de pouvoir au Bureau communautaire pour prendre toute décision concernant la sollicitation auprès de toute personne morale de droit public ou privé de subventions ou de participations financières pour des opérations en rapport avec les compétences exercées par l'intercommunalité.

Considérant que dans le cadre de son projet de territoire 2020-2030, la Communauté de communes du Clermontais a souhaité par le biais d'une action « Etendre la zone de La Barthe à Paulhan », « Proposer une offre immobilière complémentaire au travers de la création de nouvelles zones et de la reconquête des friches (Action #3), selon l'objection opérationnel #1 « Dynamiser l'attractivité du territoire » de l'enjeu # 3 « Favoriser la création de richesses sur le territoire » de l'axe 2 « Un territoire en développement ».

En effet, la commune de Paulhan et la Communauté de communes sont fortement sollicitées par des entreprises du territoire qui connaissent une forte activité et se développent ou des entreprises à la recherche d'une implantation. A ce titre, elles sont à la recherche de nouvelles implantations accessibles à court terme.

La Communauté de communes a identifié un site qui permettrait de réaliser une zone d'activités économiques. Ce terrain se situe au sud du centre-ville de Paulhan et dans une zone classée agricole à ce jour au PLU de la commune et représente environ 4ha.

La Communauté de communes du Clermontais souhaite se faire accompagner d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour faire réaliser les études nécessaires à la définition des conditions de réalisation de la future opération d'aménagement, à travers notamment l'identification des contraintes foncières, techniques, réglementaires, environnementales et financières.

En conséquence, il est proposé le plan de financement suivant :

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant : 50 109 € HT :

Libellés des subventions sollicitées	Montant Subventionnable HT	Taux souhaité	Montant de la Subvention demandée
Etat (DETR 2024)	50 109,00 €	30 %	15 032,70 €
Banque des Territoires	50 109,00 €	30 %	15 032,70 €
Total des aides publiques (60%)			30 065,40 €
Montant HT en Autofinancement (40%)			20 043,60 €
Coût de l'opération HT			50 109,00 €

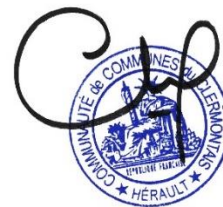
Le dossier concernant la demande de financement DETR 2024 a déjà été déposé suite à la Délibération n°2023.02.06.09.

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** le financement auprès de la Banque des Territoires à hauteur de 30 % de l'assiette éligible soit quinze mille trente-deux euros et soixante-dix centimes (15 032,70 €),
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire,
- **RAPPELLE** que toutes les décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées en Conseil communautaire.

Fait à Clermont l'Hérault, le 14 Mars 2024

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Claude REVEL